



Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mars 2019 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN, Nathalie GANDON, Catherine BAZIN, Marie-France CABARET, Ariel ALLARD, Grégory MAIN.

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Catherine BAZIN
- Agnès MAILLE a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Absents excusés : Marc RAVANEL, Karine LECLUYSE, Françoise LEREAU

Nombre de conseillers présents : 9 à 20h, puis 10 à 20h25

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

Nombre de votants : 12 à 20h puis 13 à 20h25

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Ariel ALLARD

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 7 février 2019.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2019 est adopté **à l'unanimité**.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante une modification de l'ordre du jour portant sur l'inscription d'une nouvelle délibération. Cette délibération concerne le déclassement et la vente d'un chemin rural situé à Bilheux.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 11 mars 2019

Finances :

- Rappel des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 du budget principal et budget annexe de l'eau
- Délibération sur les taux de la fiscalité directe locale
- Délibération sur l'attribution des subventions aux associations de la commune
- Vote du budget primitif 2019 au titre du budget principal
- Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour la restauration de l'église de Tremblay-les-Villages
- Délibération sur la tarification du service de distribution d'eau potable



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Vote du budget primitif 2019 au titre du budget annexe de l'eau

Travaux :

- Attribution du marché portant sur la réfection des travaux de voirie suite aux inondations
 - Attribution du marché d'entretien des locaux
 - Compte-rendu des devis retenus
 - Modifications du devis de la porte d'entrée de la mairie
 - Compte-rendu des travaux en cours

Juridique :

- Suppression de la Régie Eau et Assainissement
- Délégation donnée à l'Agglo du Pays de Dreux pour l'exercice du droit de préemption urbain sur une zone d'activité
- **Déclassement et vente d'un chemin rural situé à Bilheux**

Ressources Humaines :

- Information sur le recours à un emploi Grâces

➤ **Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Organisation de rencontres avec les habitants des communes (Tremblay les Villages et Chêne-Chenu)

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Divers

- Spectacle « Mon Frère le Terrien » le Vendredi 29 mars à 20h30 dans le cadre du dispositif Art en Scène
- Cérémonie officielle du 8 mai à Tremblay-les-Villages et Chêne-Chenu



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FINANCES

Rappel sur les orientations budgétaire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les orientations budgétaires présentées lors des différentes commissions des finances qui ont permis la construction du budget primitif 2019.

Pour l'élaboration du budget, la commission des finances s'est réunie à trois reprises :

- Le 15 janvier 2019
- Le 29 janvier 2019
- Le 28 février 2019

- Sur le budget principal de la commune :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Sur ce chapitre, Madame le Maire indique que le choix retenu est celui d'une baisse par rapport aux années précédentes. Ce choix est motivé par la volonté de rapprocher le montant budgétaire du montant réellement consommé chaque année pour ce chapitre.

Il convient de noter que si un certain nombre d'articles budgétaires ont été ajustés à la réalité de leur emploi sur les dernières années, certains postes ont pour leur part été maintenus voire augmentés. Il s'agit notamment des articles liés à l'entretien des réseaux, des voiries, des espaces verts ou encore des bâtiments. L'objectif est de maintenir un haut niveau d'entretiens des équipements de la commune. D'autres postes ont également été maintenus tels que les charges liées à l'énergie ou au carburant afin de tenir compte des hausses de coût prévisibles en 2019.

Chapitre 012 : Charge de personnel

Ce chapitre reste relativement stable en comparaison du budget voté en 2018. L'augmentation s'explique notamment par la volonté d'anticiper certaines incertitudes et notamment le départ définitif d'un agent dont on ignore encore s'il faudra l'indemniser à l'avenir.

Chapitre 022 : Dépenses de fonctionnement imprévues

Madame le Maire indique que ce chapitre a été gonflé de 20 000€ par rapport au budget 2018, cette proposition est justifiée par la volonté d'anticiper des problématiques telle que celle de l'entretien des réseaux d'eau pluviale qui s'est posée en 2018 et qui a engendré des surcoûts.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ce chapitre est revu à la baisse par rapport à 2018 notamment sur la base d'une baisse de 30 000€ de la participation versée au SIVOM. D'autres baisses sont à signaler comme celle de la participation au CCAS ou à la caisse des écoles.

Chapitre 66 : Charge financière

La commune n'ayant pas contracté de nouvel emprunt depuis plusieurs années, la charge de la dette dans son volet intérêt est en baisse.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Etant donné les volumes de crédits consommés, Madame le Maire propose de revoir à la hausse ce chapitre afin de tenir compte du rachat du patrimoine du SIZA à hauteur de 170 570,97 €.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre compte pour principales recettes la redevance d'occupation de la poste, la participation de l'Habitat Drouais au titre du bail emphytéotique et la participation du budget de l'eau pour les frais engagés par la commune. Ces recettes ne devant pas évoluer, il est proposé de garder un volume stable de recettes.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Madame le Maire indique qu'il n'a pas été envisagé de modification des taux de fiscalité en 2019. Ce choix est justifié par les incertitudes existant pour les entreprises de la commune. Par conséquent, il est proposé d'adopter un volume de recette proche de celui perçu en 2018.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Sur ce point, la commune ne dispose pas encore d'informations relative aux dotations qui seront attribuées à la commune. Considérant le fait qu'aucune annonce gouvernementale n'est intervenue pour annoncer une baisse, il est proposé de maintenir le budget prévu pour les dotations d'Etat. En revanche, suite à une modification des modalités d'attribution du fond départemental de péréquation, il peut être prévu un gain de recette d'environ 30 000 €. Il est proposé de tenir compte de changement et donc d'augmenter le volume de crédit de ce chapitre.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Au vu des sommes perçues en 2018 au titre de ce chapitre, Madame le Maire propose d'augmenter légèrement les crédits de ce chapitre. En effet, ce dernier étant lié aux locations des biens immeubles (cabinets médicaux, salles des fêtes, ...) il comporte une part d'aléa qu'il convient de prendre en compte.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Concernant la section d'investissement du budget principal, conformément aux délibérations prises par le conseil municipal et en accord avec les travaux des différentes commissions, le budget a été élaboré sur les bases suivantes :

- Dépenses d'investissement conformes au tableau d'investissement tel qu'il a été établi lors des différentes commissions et conseils.
- Recettes d'investissement liées aux subventions cantonnées aux seuls reports des années antérieures dans l'attente de notifications des nouvelles subventions potentielles.
- Recettes d'investissement liées à l'emprunt à hauteur de 350 000 € conformément au vote du conseil municipal en date du 7 février 2019.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement

De la même manière que le chapitre lié aux dépenses imprévues de fonctionnement a été revu à la hausse, Madame le Maire propose que soient augmentés les crédits liés aux dépenses imprévues d'investissement. L'objectif est de tenir compte de charges qui pourraient potentiellement affecter la commune. C'est le cas notamment au vu d'un problème survenu depuis sur le bâtiment que possède la commune en copropriété sur la place de l'église. En effet, ce bâtiment connaît de gros problème de couverture et de charpente. Madame le Maire précise que dans ce cadre, la commune devra payer les réparations à hauteur de sa quote-part dans la copropriété.

- Sur le budget annexe de l'eau

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Madame le Maire indique que ce chapitre qui recoupe pour l'essentiel les réparations sur le réseau et l'achat d'eau au SIPEP du Thymerais a été augmenté par rapport à 2018. Ce choix repose notamment sur le fait que le SIPEP a réhaussé ses tarifs, passant de 0,56 à 0,61 € HT.

Par ailleurs, il convenait de maintenir le niveau de l'article lié aux réparations de réseau dans la mesure où l'année 2018 a montré qu'elle était nécessaire.

Sur ce point, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite informer les membres du conseil municipal que le réseau d'eau a connu sur les dernières années entre 17 et 20 fuites par an de gravité diverse.

Madame le Maire s'appuie sur ce constat pour rappeler l'importance de l'enveloppe financière dédiée aux réparations des fuites sur réseau.

S'agissant du traitement des fuites d'eau, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite ajouter qu'une réflexion a été lancée afin de réaliser une étude sur le réseau et de relever les fuites qui peuvent exister.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce chapitre est lié au reversement pratiqué au bénéfice du budget principal de la commune en ce qu'il participe par la mise à disposition d'agent pour la gestion du service d'eau. Il n'est pas prévu de changement sur ce point par rapport à l'année 2018.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Chapitre 014 : Atténuations de produit

Madame le Maire indique que, au vu de l'état de consommation des crédits presque total en 2018 et considérant l'augmentation progressive des ventes d'eau, il convient d'augmenter ce chapitre lié au reversement de la taxe pollution collectée par la commune pour le compte de l'agence de l'eau.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite par ailleurs informer les membres du conseil municipal sur les difficultés que connaît actuellement le SIPEP du Thymerais au regard de l'agence de l'eau. En effet, cette dernière exige actuellement du syndicat le paiement de pénalités liées à la méconnaissance des réseaux sur le secteur du syndicat. Or, la commune de Tremblay-les-Villages étant une des plus importantes du SIPEP, une part non-négligeable de la pénalité est liée à Tremblay. Par conséquent, des travaux ont été entamés afin de reporter sur les plans les données dont la commune peut disposer mais qui ne sont pas retraitées.

Madame Catherine BAZIN s'interroge sur le fait que l'agence de l'eau puisse infliger des pénalités au titre de la méconnaissance du réseau.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que c'est effectivement sur cette base que s'appuie l'agence. Cette pénalité est justifiée par les objectifs que porte l'agence de l'eau en termes de connaissance des réseaux par les exploitants.

Madame Catherine BAZIN souhaite exprimer son désaccord avec le procédé visant à pénaliser financièrement les services d'eau qui ne peuvent pas justifier d'une bonne connaissance de leur réseau. Elle considère que des mesures pédagogiques seraient plus appropriées.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite ajouter que si le travail réalisé l'a été sous la contrainte et qu'il est fastidieux, il n'en est pas moins utile pour l'avenir. Il précise que si les pénalités sont actuellement payées par le SIPEP, il convient malgré tout pour toutes les communes concernées dans tirer les conséquences pour l'avenir.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Madame le Maire indique que ce chapitre est dédié aux créances éteintes et admises en non-valeur ainsi qu'au remboursement des trop perçus sur factures.

Il convient de garder les enveloppes budgétaires dédiées à ces postes dans la mesure où chaque année, la trésorerie communique un état des dettes à inscrire en non-valeur ou à éteindre.

Chapitre 67 : charges financières

Les crédits alloués à ce chapitre restent stables. En effet, le budget de l'eau comptait jusqu'en 2018 deux emprunts actifs. L'un d'eux est arrivé à son terme mais a été remplacé par le remboursement de la dette au titre du raccordement de Bernier.

Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Ce chapitre est celui sur lequel viendront s'imputer les recettes liées à la distribution d'eau aux usagers.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Les recettes liées à ce service ont été évaluées sur la base d'un prix du m³ d'eau en augmentation de 1% (soit 2,05 € HT au lieu de 2,03 € HT) et d'un coût de l'abonnement annuel en hausse de 5 € (45 € HT au lieu de 40 €).

Sur la section d'investissement :

Elle a été établie en se reposant sur les tableaux des investissements tel qu'ils ont été élaborés par le conseil municipal et les différentes commissions. S'agissant des recettes, il est proposé de n'inscrire que les reports de subventions des années précédentes.

DCM 2019.03.11.01 : Délibération sur les taux de fiscalité 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les bases d'impositions et les taux communaux en vigueur sur la commune de Tremblay-les-Villages en 2018 :

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	2 037 000€	20,53 %	418 196 €
Taxe foncière bâti	2 205 000 €	25,91 %	571 316 €
Taxe foncière non bâti	552 600 €	41,45 %	229 053 €
			1 218 565 €

Il est à noter que le produit estimé de 1 218 565 € a été dépassé de plus de 36 000 € dans la réalisation budgétaire.

Pour l'année 2019, Madame le Maire propose de maintenir les taux votés en 2018 à savoir :

- Pour la taxe d'habitation : 20,53 %
- Pour la taxe sur les propriétés foncières bâties : 25,91 %
- Pour la taxe sur les propriétés foncières non-bâties : 41,45 %

La commune ne connaît pas encore les estimations de la direction des finances publiques concernant l'évaluation des bases d'imposition pour l'année 2019. Il n'est pas possible de réaliser une estimation des recettes qui seront générées par ces trois taxes locales.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite savoir si les bases fiscales sont révisées tous les ans.

Madame le Maire répond par l'affirmative en expliquant que la révision repose à la fois sur la loi de finance et sur les conclusions de la commission communale des impôts directs lors qu'elles sont suivies par les services de l'Etat.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal les taux des taxes directes locales tels qu'ils ont été présentés précédemment.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de maintenir les taux d'impositions des taxes directes locales au même niveau qu'en 2018, à savoir :
 - **Taxe d'habitation 2019 : 20,53 %**
 - **Taxe foncière 2019 : 25,91 %**
 - **Taxe foncière non bâti 2019 : 41,45 %**

DCM 2019.03.11.02 : Délibération sur l'attribution de subventions aux associations de la commune

Monsieur le 3^{ème} Adjoint en charge de la vie associative de la commune rappelle aux élus de l'assemblée que chaque année, les associations de la commune ont la faculté de déposer en mairie une demande de subvention de fonctionnement ou de subvention exceptionnelle afin de les aider dans la réalisation de leurs projets.

Les subventions sont attribuées par le conseil municipal et le montant proposé au vote est élaboré sur le fondement de plusieurs critères tels que : le nombre de manifestations publiques organisées, le nombre d'adhérents, le montant de la cotisation, ...

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique que pour 2019, cinq associations n'ont pas rendu de dossier de demande. Pour certaines d'entre elles c'est même la question de leur existence qui se pose.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite préalablement apporter quelques informations sur certains dossiers :

- L'association Ar'TLV a demandé 340 € et a perçu 740 € du fait de sa participation à deux manifestations coorganisées par la commune (fête de la musique et marché de Noël) pour lesquelles une aide forfaitaire de 200 € est accordée.
- L'association des parents d'élève a sollicité 500 € et n'a perçu que 300 € car une demande d'installation de vitrine à la sortie de l'école a été accordée pour un coût de 200 €.
- L'association AST de Châteauneuf perçoit une aide de 7,5 € par adhérent habitant la commune de Tremblay qui ne pratique pas une activité représentée dans la commune.

Ainsi pour l'année 2019, Monsieur le 3^{ème} Adjoint propose que soient attribuées les subventions aux associations demandeuses selon les modalités suivantes :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur le 3^{ème} Adjointe explique que cette baisse est justifiée par une baisse du nombre d'enfants adhérents, par la perte d'une manifestation et par la perte de la subvention exceptionnelle liée à l'organisation de la fête de la musique.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite également savoir pourquoi la subvention attribuée au club de football est moindre par rapport à leur demande.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que cela se justifie par une trésorerie qui ne justifie pas une subvention à taux plein et par ailleurs par une baisse du nombre d'enfants inscrits.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'attribution des subventions aux associations selon les modalités présentées précédemment par l'adjoint en charge de la vie associative.

Les élus faisant partie du bureau d'une des associations sollicitant une subvention ainsi que l'élu rapporteur de la délibération se retirent du vote. En conséquence, ne prennent pas part au vote : Marie-France CABARET, Nathalie GANDON, Virginie BOUCHARD en tant qu'elle est représentée par Catherine BAZIN, Annabel DOS REIS, Jean-Claude MORIN (ayant donné pouvoir à Annabel DOS REIS) et Arnaud LEHERICHER.

Le nombre de votants s'élève à 7.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention aux associations communales ayant formulé une demande dans les conditions décrites précédemment.

DCM 2019.03.11.03 : Délibération sur le budget primitif 2019 au titre du budget principal de la commune

Après avoir rappelé les modalités d'élaboration du budget de la commune pour l'exercice 2019, Madame le Maire présente le projet de budget primitif :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 422 782,88	1 931 208,00
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 491 574,88
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 422 782,88	3 422 782,88

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 076 517,59	2 305 558,84
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	140 182,20	132 686,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 221 545,05	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 438 244,84	2 438 244,84
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	5 861 027,72	5 861 027,72

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	429 500,00	0,00	414 005,00		414 005,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	362 000,00	0,00	373 588,14		373 588,14
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	700 000,00	0,00	653 086,08		653 086,08
	Total des dépenses de gestion courante	1 500 500,00	0,00	1 448 679,22		1 448 679,22
66	Charges financières	45 100,00	0,00	41 815,10		41 815,10
67	Charges exceptionnelles	45 200,00	0,00	205 770,97		205 770,97
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00		50 000,00		50 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 620 800,00	0,00	1 744 265,29		1 744 265,29
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 298 162,55		1 625 627,29		1 625 627,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	46 838,47		52 890,30		52 890,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 345 001,02		1 678 517,59		1 678 517,59
	TOTAL	2 965 801,02	0,00	3 422 782,88		3 422 782,88

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 422 782,88
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	100,00	0,00	500,00		500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	47 800,00	0,00	48 000,00		48 000,00
73	Impôts et taxes	1 412 000,00	0,00	1 463 298,00		1 463 298,00
74	Dotations, subventions et participations	369 865,00	0,00	406 400,00		406 400,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	12 600,00		12 600,00
	Total des recettes de gestion courante	1 839 765,00	0,00	1 930 798,00		1 930 798,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 839 765,00	0,00	1 930 798,00		1 930 798,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	410,00		410,00		410,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	410,00		410,00		410,00
	TOTAL	1 840 175,00	0,00	1 931 208,00		1 931 208,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 491 574,88
--	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 422 782,88
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 678 107,59
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	BP 2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	
	II
	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 400,00	17 400,00	42 600,00		60 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	360 175,80	60 828,04	497 088,03		557 916,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	857 758,16	61 954,16	1 380 905,66		1 422 858,82
Total des dépenses d'équipement		1 255 333,96	140 182,20	1 900 593,69		2 040 775,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	143 308,86	0,00	143 513,90		143 513,90
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	20 000,00		30 000,00		30 000,00
Total des dépenses financières		165 308,86	0,00	175 513,90		175 513,90
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 420 642,82	140 182,20	2 076 107,59		2 216 289,79
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	410,00		410,00		410,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		410,00		410,00		410,00
TOTAL		1 421 052,82	140 182,20	2 076 517,59		2 216 699,79

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	221 545,05
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 438 244,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	99 005,20	132 686,00	0,00		132 686,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	350 000,00		350 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		99 005,20	132 686,00	350 000,00		482 686,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 000,00	0,00	48 000,00		48 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	304 026,48	0,00	229 041,25		229 041,25
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières		309 026,48	0,00	277 041,25		277 041,25
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		408 031,68	132 686,00	627 041,25		759 727,25
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 298 162,55		1 625 627,29		1 625 627,29
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	46 838,47		52 890,30		52 890,30
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 345 001,02		1 678 517,59		1 678 517,59
TOTAL		1 753 032,70	132 686,00	2 305 558,84		2 438 244,84

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 438 244,84

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 678 107,59
--	---------------------



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet ce projet de budget primitif aux membres du conseil municipal.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2019 pour le budget principal de la commune tel qu'il a été présenté

DCM 2019.03.11.04 : Délibération sur l'ouverture d'une autorisation de programme

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la restauration du chœur de l'église de Tremblay dans les meilleurs délais. Toutefois, considérant la durée potentielle des travaux ainsi que le coût estimé de ceux-ci, la technique des autorisations de programme et crédit de paiement apparaît adaptée pour la gestion financière de cette opération.

L'objectif de cette opération est de répartir sur deux exercices budgétaires la charge de l'opération de restauration afin de ne pas pénaliser les autres projets en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de restauration du chœur de l'église.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Décide :**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la restauration du chœur de l'église Saint-Martin ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 340 000 € TTC

CP année N : 170 000 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

CP année N+1 : 170 000€

- **Décide** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget

DCM 2019.03.11.05 : Délibération sur la tarification du service de l'eau pour l'exercice 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis les hausses majeures exigées par la Chambre Régionale des Comptes, la commune a fait le choix d'augmenter de manière progressive chaque année les prix du service de l'eau.

Pour rappel, en 2018, le conseil municipal a voté les tarifs suivants :

- Abonnement eau : 40 € HT soit 42,20 € TTC annuel
- Consommation eau : le m3 : 2,03 € HT soit 2,142 € TTC
- FSIREP : le m3 0,072 € HT soit 0,076 € TTC
- AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 HT soit 0,40 TTC

Soit 2,61 € TTC le m3 d'eau.

Pour l'année 2019, Madame le Maire propose de suivre la logique proposée dans les orientations budgétaires, à savoir une hausse de 1% du prix du m3 d'eau et une hausse de 5€ de l'abonnement au service. La taxe l'agence de l'eau reste inchangée, en revanche, celle du département est revue à la baisse. Le tarif proposé est le suivant :

- Abonnement eau : 45 € HT soit 47,48 € TTC annuel
- Consommation eau : le m3 : 2,05 € HT soit 2,16 € TTC
- FSIREP : le m3 0,069 € HT soit 0,073 € TTC
- AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 HT soit 0,40 TTC

Soit 2,63 € TTC le m3 d'eau hors abonnement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite savoir à quel organisme est reversé le FSIREP.

Madame le Maire répond que c'est un fond qui est collecté par la commune et reversé au département.

Madame le Maire soumet la proposition des nouveaux tarifs au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter le tarif de l'eau de 1 % qui passe donc de 2,03 HT du m³ à 2,05 € HT pour l'année 2019.
- **Décide** d'augmenter le prix de l'abonnement compteur d'eau de 5 € qui passe donc de 40 € HT à 45 € HT pour l'année 2019.

DCM 2019.03.11.06 : Délibération sur le budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau

Conformément aux différentes orientations et délibérations prises tant par le conseil municipal que par la commission des finances, Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2019 pour le budget annexe de l'eau.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	BP 2019
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	658 254,11	362 848,57
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 295 405,54
O	=	=
R		
T	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	658 254,11 658 254,11

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	360 225,16	392 738,68
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	41 388,00 79 841,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 70 966,52
O	=	=
R		
T	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	472 579,68 472 579,68

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 130 833,79	1 130 833,79
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	BP	2019
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	15 484,00	18 062,00	10 000,00		26 062,00
21	Immobilisations corporelles	167 446,28	25 326,00	215 000,00		240 326,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	174 713,92	0,00	115 516,83		115 516,83
	Total des dépenses d'équipement	357 624,20	41 388,00	340 516,83		381 904,83
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 240,00	0,00	5 989,76		5 989,76
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	6 000,00		6 000,00		6 000,00
	Total des dépenses financières	15 240,00	0,00	11 989,76		11 989,76
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	372 864,20	41 388,00	352 506,59		393 894,59
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 679,55		7 718,57		7 718,57
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 679,55		7 718,57		7 718,57
	TOTAL	381 543,75	41 388,00	360 225,16		401 613,16

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	70 966,52
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	472 579,68

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	30 301,00	40 841,00	0,00		40 841,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	39 000,00	39 000,00	0,00		39 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	69 301,00	79 841,00	0,00		79 841,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	42 746,93	0,00	32 513,52		32 513,52
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	42 746,93	0,00	32 513,52		32 513,52
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	112 047,93	79 841,00	32 513,52		112 354,52
021	Virement de la section d'exploitation (4)	254 076,54		319 536,05		319 536,05
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	48 183,93		40 689,11		40 689,11
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	302 260,47		360 225,16		360 225,16
	TOTAL	414 308,40	79 841,00	392 738,68		472 579,68

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	472 579,68

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	352 506,59
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	BP 2019
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	168 400,00	0,00	184 590,00		184 590,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
014	Atténuations de produits	45 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	0,00	13 000,00		13 000,00
Total des dépenses de gestion des services		251 400,00	0,00	272 590,00		272 590,00
86	Charges financières	3 567,00	0,00	3 438,95		3 438,95
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	12 000,00		12 000,00		12 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		274 967,00	0,00	298 028,95		298 028,95
023	Virement à la section d'investissement (8)	254 076,54		319 536,05		319 536,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	48 183,93		40 689,11		40 689,11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		302 260,47		360 225,16		360 225,16
TOTAL		577 227,47	0,00	658 254,11		658 254,11

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	658 254,11
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	332 500,00	0,00	355 130,00		355 130,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		332 500,00	0,00	355 130,00		355 130,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		332 500,00	0,00	355 130,00		355 130,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	8 679,55		7 718,57		7 718,57
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 679,55		7 718,57		7 718,57
TOTAL		341 179,55	0,00	362 848,57		362 848,57

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	295 405,54
--	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	658 254,11
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	352 506,59
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet ce projet de budget primitif pour le budget annexe de l'eau aux membres du conseil municipal.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2019 pour le budget annexe de l'eau tel qu'il a été présenté

Information au conseil municipal sur le constat d'une charge obligatoire liée au rachat du patrimoine du SIZA

Madame le Maire rappelle que la commune est aujourd'hui redevable de la somme de 170 570,97 € à l'égard des anciennes communes membres du SIZA. Cette somme constatée par arrêté préfectoral est une charge obligatoire qui devra nécessairement figurer dans le budget de la commune.

Le montant initial du rachat s'élève 186 506,26 € toutefois, il convient de prendre en considération dans le décompte définitif la part de trésorerie revenant à la commune (7 823,82€) ainsi que la part de l'actif (8 111,47 €).

Madame le Maire précise que la commune devrait vendre prochainement un terrain non encore bâti situé dans la ZA de la Vallée du Saule à l'Agglomération du Pays de Dreux au titre de sa compétence développement économique. Le prix de vente du terrain est établi à ce jour à 33 762,35€.

Au regard du volume financier que représente cette dépense, une demande de dérogation sera portée devant les services préfectoraux ainsi que devant les services de la DDFIP afin de bénéficier d'une dérogation permettant d'étaler cette dépense sur trois exercices budgétaires.

Monsieur le 1^{er} Adjoint s'interroge quant à savoir si les demandes de dérogation sont acceptées systématiquement.

Madame le Maire répond par la négative en expliquant que ce sont des demandes qui sont traitées au cas par cas qui sont soumises à une décision conjointe du ministère des finances et du ministère des collectivités territoriales.

TRAVAUX

DCM 2019.03.11.07 : Attribution du marché portant sur la réfection des voiries suite aux inondations

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'une consultation publique a été passée concernant les travaux de réfection des voiries suite aux inondations. La commune a reçu quatre offres pour cette consultation présentées dans le tableau ci-dessous :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

	Coeff	Musci	Eiffage	Colas	Toffolutti
Prix (50%)		95 733,60 €	277 080,38 €	108 000,00 €	96 070,80 €
Note prix	0,5	10/10	3,46/10	8,86/10	9,96/10
Délais (30%)		8,5 semaines	8,5 semaines	5 semaines	6 semaines
Note Délais.	0,3	5,88/10	5,88/10	10/10	8,33/10
Technique (20%)	0,2	8/10	10/10	8/10	8/10
TOTAL		8,36	5,49	9,03	9,08

Il ressort de l'analyse des offres que c'est la société Toffolutti qui présente l'offre la plus avantageuse.

Monsieur Frédéric SEVIN souhaite savoir par qui sont fixés les critères d'attribution du marché.

Madame le Maire répond que ces critères sont fixés en interne.

Monsieur Frédéric SEVIN regrette que, en termes de pondération, le critère lié à la technique n'ait pas été mieux valorisé.

Madame le Maire répond qu'il s'agissait d'un choix volontaire au vu de l'urgence à réaliser certains travaux.

Monsieur Grégory MAIN s'étonne de l'offre financière faite par la société Eiffage et pense que les quantités ont du être surestimées.

Madame le Maire répond que ce n'est pas ce qui semble ressortir de l'offre.

Monsieur Ariel ALLARD regrette pour sa part que ce type de procédure ne permette pas d'attribuer le marché à une entreprise de la commune.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose donc que le marché soit attribué à la société Toffolutti pour un montant global de 96 070,80 € TTC.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **Attribue** le marché pour la réfection des voiries suite aux inondations à la société Toffolutti pour une offre globale de 96 070,80 €

DCM 2019.03.11.08 : Attribution du marché d'entretien des locaux communaux



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune bénéficiait jusqu'à la fin de l'année 2018 d'un contrat de prestation de service pour le nettoyage des locaux communaux en complément des missions effectuées par l'agent d'entretien. Ces travaux portent sur des tâches plus techniques et plus ponctuelles comme le nettoyage des vitres en hauteur par exemple.

Consécutivement à la fin du contrat, une nouvelle consultation a été passée permettant également une redéfinition des besoins.

Le nouveau contrat porte sur un volume de 113 heures par an.

Pour cette consultation, une seule offre a été reçue : il s'agit de l'offre de la société Plus de Temps Pro SARL domiciliée à Paris.

L'offre de la société s'établit à 20,79 € HT par heure de travail, en sachant que toutes les fournitures sont incluses dans ce prix.

A titre d'information, dans le contrat souscrit en 2015 le coût horaire était de 19,95 € HT.

Le montant annuel de la prestation est donc de 2 349,27 € HT soit 2 819,12 € TTC.

Malgré le fait qu'une seule offre ait été présentée, Madame le Maire propose que le marché soit attribué à la société Plus de Temps Pro SARL dans les conditions précisées ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché de nettoyage des locaux communaux à la société Plus de Temps Pro SARL pour un contrat annuel de 113 heures.

Compte-rendu sur les marchés attribués et sur les travaux en cours

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal sur les opérations de travaux en cours :

- Vestiaire du stade

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les élus que les travaux du vestiaire sont en voie d'achèvement car l'essentiel des opérations a été réalisé. Les travaux restants concernent la plomberie ainsi que des finitions. La dalle béton permettant l'accès au vestiaire sera réalisée ultérieurement, cette opération ne retardera toutefois pas l'ouverture du vestiaire aux associations sportives de la commune. Vraisemblablement, le vestiaire sera opérationnel avant la fin du mois de mars.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

S'agissant de l'installation de la dalle, Monsieur le 3^{ème} Adjoint s'interroge sur le matériau qui sera mis en œuvre.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'il est prévu de poser un béton classique.

➤ Travaux de renforcement de la canalisation rue du Paradis

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que les travaux prévus dans la rue du Paradis afin de finir le renforcement de cette rue seront retardés. En effet, le montant du marché notifié initialement n'est pas réalisable dans la mesure où il n'intègre pas la totalité des prestations nécessaires et notamment des passages sous voirie. Le montant des travaux n'est donc plus en adéquation avec le montant de l'attribution.

Cela implique une nouvelle consultation tenant compte des difficultés de la situation.

➤ Travaux de voirie à Moreaulieu

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les élus que les travaux de reprise des voiries et bordures rue de Champigny à Moreaulieu ont été notifiés à la société Polvé. L'objectif de ces travaux est de réguler des problèmes d'écoulement des eaux de pluie.

➤ Reprofilage des fossés

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que ces travaux rendus nécessaires par les inondations du mois de juin 2018 ont été notifiés à la société Polvé qui a déjà réalisé une partie des travaux et qui continuera ces opérations durant le printemps.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint interroge Madame le Maire afin de savoir à qui revient la responsabilité du nettoyage des buses placées dans les fossés.

Madame le Maire répond que la responsabilité revient aux agriculteurs exploitants le passage pour accéder aux champs. La commune enverra une note aux agriculteurs afin de leur rappeler leurs obligations.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite apporter une nuance en expliquant que dans un certain nombre de cas, l'état des fossés ne permet plus l'accès à la buse. Il convient donc de nettoyer d'abord le fossé.

➤ Travaux de restauration de l'église de Tremblay

Les travaux de restauration de l'église nécessitent le recours à un architecte spécialisé. A cet effet, une consultation a été passée en 2016 qui a donné lieu au rendu d'une première étude sur les travaux à réaliser.

Suite à l'étude produite, un ordre de service a été envoyé à l'architecte afin qu'il entame les études nécessaires à la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux de restauration.

L'objectif est d'entamer les travaux de restauration dans le dernier tiers de l'année 2019 et de les achever dans le premier trimestre 2020.

➤ Mise en place d'un Service d'Information Géographique (SIG)



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du fait que la commune a signé un devis pour la mise en place par la société Gédia d'un SIG pour le service de l'eau. Ce SIG permettra désormais de bénéficier d'une cartographie numérique et actualisée en permanence du patrimoine du service de distribution d'eau.

Ce système permettra également aux agents techniques de bénéficier de toutes les données relatives au réseau sur le terrain notamment en cas de ruptures sur une canalisation. Ce service permettra également de répertorier l'intégralité des données connues et des interventions réalisées.

Le coût de mise en place du service est de 2 988 €. Ce coût correspond à la mise en place initiale, il conviendra d'ajouter par la suite toutes les actualisations des données.

S'agissant du suivi annuel du contrat, il implique une cotisation égale à 0,10 € par habitant et par an soit environ 233 €.

Enfin, s'ajoute un coût unitaire pour chaque opération de mise à jour ainsi qu'un coût forfaitaire de 30€ par campagne de mise à jour.

Au vu des travaux effectués annuellement sur réseau, le coût des mises à jour est estimé à environ 350 €.

Soit un coût annuel du service, hors mise en place initiale, compris entre 500 et 600 €.

➤ Modification du devis lié au changement de la porte d'entrée de la mairie

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'au cours de l'année 2018, un devis a été signé auprès de l'entreprise Lorenove pour un montant de 4 051,32 € TTC.

Or, le contrat signé est relatif à la pose d'une porte en PVC qui à ce jour n'a pas été validée par l'architecte des bâtiments de France.

Le remplacement de la porte en PVC par une porte en bois ainsi que l'annulation de la commande engagée porte le coût à 7 271,64 € TTC.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que le service des bâtiments de France sera réinterrogé sur la possibilité d'obtenir une subvention pour le remplacement de la porte selon les prescriptions de l'architecte.

JURIDIQUE

DCM 2019.03.11.09 : Suppression d'une régie de recette pour le service d'eau et d'assainissement

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une régie de recette a été ouverte en 2014 pour le service d'eau et d'assainissement.

Toutefois, les services du trésor public ont relevé que cette régie n'a jamais été utilisée. Par conséquent, il est demandé à la commune de bien vouloir procéder à sa fermeture afin de ne pas laisser ouverte une régie qui n'est pas opérationnelle.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer la régie de recette du service d'eau et d'assainissement ouverte par la délibération n°2014.12.08

DCM 2019.03.11.10 : Délégation donnée à l'Agglo du Pays de Dreux pour l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones d'activité de la commune

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société Atelier 28 a été placée en liquidation judiciaire. Par conséquent, et faute de repreneur, le risque qui pèse actuellement sur le site est celui de la friche industrielle.

Afin de résoudre cette difficulté, il est envisagé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de faire l'acquisition des parcelles occupées par la société. Ce choix est justifié par le fait que c'est la Communauté d'agglomération qui exerce aujourd'hui la compétence développement économique dans les zones d'activité.

Pour permettre cette acquisition au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, il convient de lui déléguer le droit de préemption urbain sur les parcelles relevant de la zone d'activité du Pizoteau qui sont classées en zone UX.

Il est proposé au conseil municipal de compléter cette délégation concernant la zone d'activité du Pizoteau avec une délégation portant sur la zone d'activité de la vallée du Saule. En effet, le PLU de la commune a identifié des zones d'extension à travers la création d'une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP). Ces zones donnent la possibilité à la commune d'exercer son droit de préemption sur les parcelles mises en vente. En l'occurrence, une des parcelles de l'OAP est concernée par une mise en vente. Par conséquent, l'Agglo du Pays de Dreux détenant la compétence développement économique, il est proposé de lui déléguer le droit de préemption dans cette zone également.

le Conseil municipal a délégué à Madame le Maire, par sa délibération n°2014-17 en date du 3 avril 2014, le pouvoir « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal; »

Or, ces conditions n'ont pas été fixées.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de déléguer à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des parcelles classées en zone UX, c'est-à-dire réservées au secteur économique, dans le cadre de



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

sa compétence développement économique afin de faciliter les opérations économiques éventuelles sur le site.

Cette délégation s'appliquerait uniquement aux parcelles situées dans les zones d'activités de la vallée du Saule et du Pizoteau.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Délègue** son droit de préemption urbain à l'Agglo du Pays de Dreux pour les parcelles classées au titre du plan local d'urbanisme, approuvé le 25 avril 2018, en zone UX. Cette délégation est limitée aux parcelles situées dans le secteur de la zone d'activité de la vallée du saule et de la zone d'activité du Pizoteau.

DCM 2019.03.11.11 : Déclassement et vente d'un chemin rural situé à Bilheux

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un habitant de la commune s'est manifesté pour acquérir un chemin rural situé à Bilheux. Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que la commune a engagé en 2015 une procédure visant à pouvoir, à termes, vendre ce chemin.

Aussi, considérant la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2014 prescrivant la réalisation d'une enquête publique et considérant l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur rendu le 14 mars 2016, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante qu'il puisse être procédé au déclassement du chemin rural.

Madame le Maire précise que le commissaire enquêteur avait soulevé une réserve concernant la nécessité de desserte de la parcelle n°138 B 148. Or cette dernière faisant l'objet d'une acquisition par un riverain possédant la parcelle n°147, la nécessité de desserte pourra être assurée par le biais de la parcelle n°147.

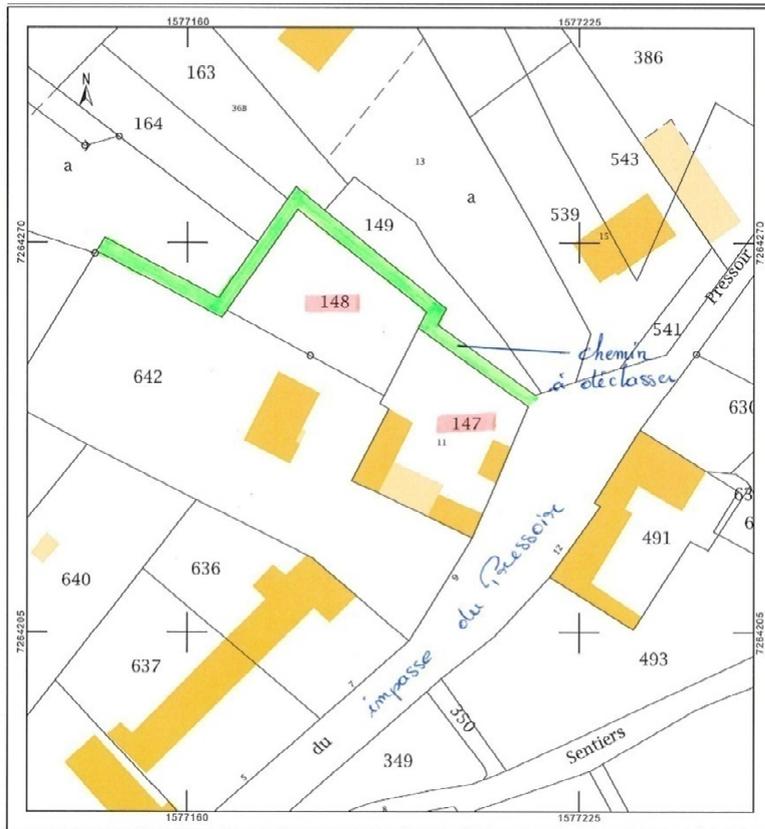


TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66



Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite dans ce type de cas à qui revient la charge des frais de notaire.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que ces frais seront mis à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire propose donc aux membres de l'assemblée délibérante de procéder au déclasséement du chemin rural partant de l'impasse du pressoir et joutant les parcelles 138B642, 138B148 et 138B147 et d'autoriser la vente de ce chemin à hauteur de l'estimation qui en aura été faite par le service des domaines.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclasse** le chemin rural mentionné précédemment et autorise le Maire à réaliser la procédure nécessaire au déclasséement
- **Autorise** le Maire a réaliser les procédures nécessaires à la vente du chemin au prix qui aura été fixé par le service des domaines.

Madame Catherine BAZIN quitte l'assemblée à 23h05.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

RESSOURCES HUMAINES

Information sur le recours à un contrat en emploi aidé

Madame le Maire informe les élus du conseil municipal que la commune va bénéficier pour neuf mois d'un salarié en contrat emploi aidé mis à disposition par l'association GRACES.

Ce salarié sera affecté aux services techniques de la commune. Dans le cadre de ce contrat, la commune bénéficie d'une prise en charge à hauteur de 60 % du salaire en contrepartie de la mise en place d'un plan de formation.

L'agent mis à disposition par l'association GRACES est embauché pour une période de 9 mois.

Compte-rendu du Maire

- Notification d'un contrôle par l'agence de l'eau

Madame le Maire informe les élus du conseil municipal que l'agence de l'eau prévoit l'organisation d'un contrôle sur place par un cabinet mandaté. Ce contrôle porte sur les modalités de reversement la taxe pollution prélevée par la commune pour le compte de l'agence.

- Evolution de la situation de l'entreprise Brancher

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Brancher a trouvé un repreneur. Toutefois la reprise n'implique la sauvegarde que de 32 emplois sur les 50 qui existaient.

- Organisation des rencontres avec les habitants
 - 15 juin à 9h à la mairie de Tremblay
 - 15 juin à 10h à Villette-les-Bois
 - 15 juin à 11h à la mairie de Chêne-Chenu

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

- Compte-rendu du conseil de village d'Ecublé-Bilheux du 9 février 2019

Monsieur le 1^{er} Adjoint et maire délégué d'Ecublé-Bilheux souhaite présenter les différents éléments qui ont été débattus lors du conseil de village du 9 février 2019.

- Vente du local de la cantine

Le maire délégué explique que l'ensemble immobilier de la mairie d'Ecublé comprend un bâtiment qui a servi de cantine et qui est aujourd'hui affecté à du stockage. Ce bâtiment intéresse les voisins qui souhaitent en faire l'acquisition. Le conseil de village a donné son accord pour



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

la vente du bâtiment ainsi qu'une bande de terrain de 3 mètres. Le bénéfice de la vente permettrait ensuite une rénovation des toilettes qui ne sont plus fonctionnels pour en faire une réserve à destination des associations. S'agissant du matériel stocké par l'association ornithologique, il pourra être déplacé dans l'arsenal d'Achères.

- Installation d'une aire de jeux

Dans le cadre du projet d'installation d'une aire de jeux par la commune à Bilheux, le maire-délégué explique que l'emplacement retenu se situe rue du jardin rond dans un espace vert existant qui devra toutefois faire l'objet d'un réaménagement.

- Réaménagement d'un espace vert à Ecublé

Le maire délégué explique que le village d'Ecublé possède un espace vert situé à proximité de la place Gaston Couté. Un des riverains souhaitait acquérir une bande de terrain sur cet espace vert. Le conseil de village se prononce négativement sur cette demande et propose que cet espace vert soit réaménagé et valorisé. Cela passe dans un premier temps par l'abatage d'une haie. Il pourra ensuite être fait appel aux conseils de paysagistes pour la valorisation de l'espace situé autour du terrain de tennis (plantations, terrain de pétanque, ...)

- Création d'un bateau sur le trottoir

La question a été posée par un habitant de la possibilité d'implanter un bateau sur le trottoir afin de faciliter les trajets d'une personne à mobilité réduite.

Madame le Maire répond que cette demande peut être acceptée, à charge pour le demandeur d'en assumer la charge financière.

- Fête des voisins

La fête des voisins sera organisée le 24 mai 2019 au soir et sera complétée par un troc plante.

➤ Compte-rendu du conseil de village de Chêne-Chenu

- Organisation du Mardi-Gras

Monsieur Ariel ALLARD, maire délégué de Chêne-Chenu indique que le mardi gras sera célébré le 16 mars.

- Fête des voisins

La fête des voisins de Chêne-Chenu sera organisée le 15 juin 2019.

- Aire de jeux de la place de la Liberté

Le maire délégué indique que les premiers retours quant à l'installation de cette aire de jeux sont très positifs. Des réglages devront toutefois être effectués sur certains jeux et notamment sur la balançoire.

Madame le Maire précise qu'il conviendra de ne pas omettre ce point lors de la réception du chantier.

Divers



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Organisation des commémorations du 8 mai

Les cérémonies de commémoration de la victoire de 1945 auront lieu à 10h30 à Chêne-Chenu et à 11h30 à Tremblay.

- Spectacle dans le cadre du dispositif Art en Scène – 29 mars 2019

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire clos la séance à 23h30.

Le Maire,
Christelle MINARD

Le secrétaire de séance
Ariel ALLARD



Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON	Grégory MAIN
Annabel DOS REIS	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD 	Virginie BOUCHARD <i>pouvoir à C.BAZIN</i>
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE <i>pouvoir à G.MAIN</i>
Marc RAVANEL ABSENT	Françoise LERAU ABSENTE	Jean-Claude MORIN <i>pouvoir à A.DOS REIS</i>	Karine LECLUYSE ABSENTE